

Image not found or type unknown



Documents légaux pour contrat

Par **lagrabasse_old**, le **17/10/2007 à 14:25**

Bonjour
Une facture et une confirmation de séjour à l'étrangers avec entête de l'organisme et signature avec tampon sont-ils des documents légaux qui font preuve de contrat pouvant me couvrir. Car je n'est pas de papier avec le mot contrat donc je ne signe rien. Donc ces documents sont-ils une garantie?
Merci

Par **Jurigaby**, le **17/10/2007 à 15:18**

Bonjour.
oui, il ne devrait pas y avoir de soucis..C'est tout ce qu'il a de plus recevable devant un tribunal.